

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 4 février 2019 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 22 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 22 JANVIER 2019, À 8 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
	Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n° 4
	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
<u>Est absent :</u>	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6
<u>Sont aussi présents :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

1.- Ouverture

19-01-023

2.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

19-01-024

3.- Autorisation d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de l'habillage et draperie de scène dans le cadre de la mise à niveau de la Maison de la culture

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de l'habillage et draperie de scène dans le cadre de la mise à niveau de la Maison de la culture. Les fournisseurs invités à soumissionner seront : Draperies commerciales Mme Annie Dauphinais, Show Distribution et Équipement de théâtre GC.

ADOPTÉE

19-01-025

4.- Acceptation de soumissions dans le cadre de l'appel d'offres pour vente de matériel excédentaire

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-341 autorisant un appel d'offres pour la vente de matériel excédentaires.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'ouverture des soumissions déposé au dossier de la présente séance.

CONSIDÉRANT qu'un tirage au sort est effectué pour l'attribution du lot 9 étant donné que messieurs Jacques Boucher et Renaud Huet ont soumissionné pour le même montant de 155 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAULT :

➤ D'accepter les soumissions suivantes :

Nom du soumissionnaire	No de lot	Montant offert
Méga-Max Auto inc.	1	55.00 \$
Michel Roy	2	31.00 \$
Dany Lafond	3	40.00 \$
Transport RM Cloutier	4	40.00 \$
Jacques Brisebois	5	82.60 \$
Michel Roy	7	61.00 \$
David Castonguay	8	50.00 \$
Jacques Boucher	9	155.00 \$
Alain Chenel	10	200.00 \$
Michel Roy	13	86.00 \$
Renaud Huet	14	76.00 \$
Renaud Huet	15	76.00 \$
Méga-Max Auto inc.	16	7 888.89 \$
Transport RM Cloutier	18	120.00 \$
Carol Demers	19	501.00 \$
Pierre-Olivier Roy	22	283.00 \$
Transport RM Cloutier	23	465.00 \$
Micheline Verreault	25	90.00 \$
Jean-Guy Collin	27	125.00 \$
Transport RM Cloutier	28	100.00 \$
Jean-Guy Collin	31	75.00 \$
Michel Roy	35	61.00 \$
Michel Roy	37	26.00 \$
Stéphane Pinel	40	61.00 \$
Jean Pelletier	41	76.00 \$

➤ De refuser les soumissions suivantes car elles sont en-dessous du prix de départ demandé :

Nom du soumissionnaire	No de lot	Montant offert
Stéphane Pinel	11	100.00 \$
Stéphane Pinel	17	105.00 \$

➤ De retirer de la vente le lot 42 étant donné que le tracteur-tondeuse de marque Kubota étant donné que celui-ci est fonctionnel contrairement à ce qui avait été annoncé.

ADOPTÉE

19-01-026

5- Embauche de Nathalie Ross à un poste contractuel de commis de bibliothèque

CONSIDÉRANT que, suite à la mise à niveau de la Maison de la culture et de la bibliothèque, la description de tâches du poste de commis de bibliothèque 15 heures sera modifiée ainsi que, possiblement, le nombre d'heures effectué par semaine.

CONSIDÉRANT que madame Nathalie Ross a été informée que la description de tâches de ce poste serait modifiée et que le poste sera rouvert au début de l'année 2020.

CONSIDÉRANT que madame Ross accepte de travailler en vertu d'un contrat à durée déterminée selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, et ce, selon l'entente à intervenir avec ledit Syndicat.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- De procéder à l'embauche de madame Nathalie Ross, à un poste contractuel de commis de bibliothèque au salaire de 20,23 \$ l'heure, à raison de 15 heures par semaine, et ce, à compter du lundi 21 janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Madame Ross bénéficiera des avantages reliés au statut d'employé temporaire de la convention collective.
- Madame Ross travaillera 35 heures par semaine durant les deux premières semaines, soit du 21 janvier au 2 février 2019 pour sa formation.
- Autoriser le directeur général à signer l'entente à intervenir avec le Syndicat des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts concernant ce poste.

ADOPTÉE

6- Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

19-01-027

7- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 9 heures.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
